

ANNEXE A L'ARRETE
SOUTIEN A LA DESSERTE FORESTIERE

PRESENTATION DE L'OPERATION :

Tout dossier de demande d'aide doit comprendre :

- une étude simple de rentabilité faisant apparaître une nette amélioration de la mobilisation de la ressource et mentionnant la superficie desservie,
- un plan démontrant l'intégration de l'opération dans un schéma de desserte lorsqu'il existe,
- une notice environnementale pour les milieux sensibles,
- les autorisations de sortie sur les voiries publiques établies par les collectivités compétentes,

Les devis devront détailler les sous-postes de dépenses suivants :

- Routes (empierrées)
- Pistes (non empierrées)
- Places de dépôt ou de retournement
- Points noirs
- Investissements immatériels liés à la maîtrise d'œuvre et/ou à l'étude préalable

CONDITIONS TECHNIQUES D'ELIGIBILITE

Les travaux devront respecter les caractéristiques suivantes :

Routes et pistes:

Largeur des chaussées comprise entre 3,5 et 4,5 mètres.

Places de dépôt :

Longueur minimale : 30 mètres / largeur maximale : 10 mètres

Reprise de voirie existante :

Seules sont éligibles les mises au gabarit des voiries existantes.